

DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

par Serge ANTOINE

1986

DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

par Serge ANTOINE

Lorsque paraissait en 1972 le premier rapport du Club de Rome, des publicistes voulaient omettre le point d'interrogation du "Limits to growth ?", pour mieux vendre le livre, dramatiser l'enjeu et anticiper sur ce que l'on allait appeler la "croissance zéro". Déjà, on opposait développement et écologie. Après la forte croissance des années soixante, les écologistes, de leur côté, dans les pays industriels, allaient opposer l'arbre vert au béton, envahissant, renforcer la contradiction.

Et, avec le premier choc pétrolier et ce que l'on a appelé "la crise", la classe politique (et bien d'autres avec elle) a d'une autre manière, dit la même chose : les priorités nouvelles, celles de la reprise, celles de l'emploi, seraient antinomiques de la croissance dans les pays industrialisés.

Pendant ce temps, des responsables des pays en développement affirmaient encore que leur appel pour le développement ne devait pas être freiné par des considérations d'écologie ou de cadre de vie, propres, selon eux, aux pays riches.

Le rêve n'aurait, après la Conférence de Stockholm, duré que deux ans.

Pourtant, y a-t'il vraiment antinomie ?

LA NAISSANCE DU CONCEPT DE L'ENVIRONNEMENT EST POUR BEAUCOUP DANS LA FORMULATION D'UN FAUX DEBAT.

Il faut relire la naissance du concept d'environnement. Car la manière dont les problèmes sont abordés par les sociétés et les pays résulte, en fait, très largement, de la façon dont ils se les posent et dont ils les qualifient. Et si, aujourd'hui, les relations entre la croissance économique et l'environnement ou l'écologie sont présentées comme conflictuelles ou opposées, il faut en rechercher souvent les raisons dans la manière dont le concept d'environnement a pris racine.

Pour aller vite, disons que dans les années 65 à 70, et cela, d'abord dans les pays industrialisés (en grande partie anglosaxons d'ailleurs ; l'origine puritaine y est-elle pour quelque chose ?), l'idée d'environnement a été, d'abord, accolée à celle de lutte contre les pollutions et de réparation d'un "Mal". L'environnement est né d'un constat de dégradation des milieux et a été conçu par des sociétés industrialisées atteintes dans leur quotidien, craintives de leur avenir et, parfois, tournées vers un passé sécurisant érigé en valeur refuge ; il a traduit un besoin d'arrêt à une forme non maîtrisée de développement économique, une volonté de réparation et de réhabilitation des méfaits de l'industrialisation et de l'urbanisation en particulier.

Les sociétés ont eu tendance à "externaliser" l'environnement dans les concepts pour mieux l'appréhender. Du même coup, séparé de ses contextes, l'environnement était décrit comme appelant des organisations supplémentaires et engendrant à priori des surcoûts. Cette réaction est naturelle pour tout nouveau concept.

Cette individualisation de l'environnement a pourtant été intéressante et, cela, pour un certain nombre de raisons.

Elle a, d'abord, facilité l'analyse d'une situation économique où l'"externalisation" des coûts est une réalité apparue avec l'ère de l'industrie montante ou triomphante. Dans les faits, les coûts de la pollution ont été, de plus en plus souvent, transférés à d'autres qu'à celui qui en est à l'origine ; les charges des pollutions ou des nuisances ont été, à l'évidence, en grande partie passées en aval, aux consommateurs, aux collectivités, à l'Etat, aux autres...

L'individualisation de l'environnement a, d'autre part, permis de définir une nouvelle industrie : celle des activités de mesure ou de "réparation" de l'environnement ; et de chiffrer au fil des ans leur croissance. Elle a permis de suivre leurs progrès et de les encourager par des aides à la recherche ou à l'innovation et, surtout, par un calendrier progressif de mise en oeuvre de législations ou de réglementations plus sévères.

Cette externalisation de l'environnement a, enfin, permis de faire ressortir l'effort à réaliser dans les circuits économiques et financiers pour lutter contre la dégradation de l'environnement. De fait, cet effort a pu, ici ou là, être chiffré ; aux Etats-Unis, par exemple, M. Léontieff et certaines administrations l'ont, il y a 10 ans, mesuré en pourcentage du produit national brut.

Par delà des calculs nationaux, l'on s'est, partout dans le monde, efforcé de localiser "l'environnement négatif" avec plus de précision. Et c'est ainsi qu'est né en 1970, le principe du "pollueur-payeur", énoncé et rendu public grâce à l'OCDE et dont il sera intéressant d'examiner les effets durables sur la "réinternalisation".

*

* *

Mais, cette vue séparative entre le développement d'une part, et l'environnement de l'autre, est très insuffisante dans les pays industrialisés et inacceptable pour les pays en développement.

En premier lieu, on observera que la définition des charges imputables à l'environnement évolue avec le temps : ce qui était hier considéré comme une dépense nette peut être, aujourd'hui ou demain, ressenti comme un gain. Ainsi, le bilan vrai de la politique forestière, par exemple, ne se juge pas sur une période "courte", sur 10 ou même 20 ans. En sens inverse, personne ne pourrait soutenir que des dépenses que l'on comptabilise aujourd'hui comme "protection de l'environnement" ne seront pas demain, nécessaires à la production, donc à la croissance quantitative ; ainsi, le traitement des liquides noirs des usines de pâte à papier ou celui de gaz de hauts fourneaux sont maintenant normalement intégrés à l'outil industriel et les investissements correspondants font naturellement partie de toute construction nouvelle ou de tout programme de modernisation des usines existantes.

En second lieu, l'imputation séparative des dépenses, soit à l'environnement, soit à la croissance, est fonction du degré de leur mise en oeuvre. Que retenir, par exemple, au compte de l'amélioration de l'environnement parmi les dépenses de remembrement rural ? Le passage d'un pays de bocage, excessivement morcelé, à un paysage plus harmonieux de champs et de propriétés de taille adaptée, tant à leur usage qu'à l'équilibre écologique local et au dessin général des sites, peut être un réel gain pour l'environnement, alors que le franchissement de ce point d'équilibre vers des champs trop vastes, la disparition totale des haies et des bosquets, peut être une cause de dégradation de l'environnement, de la conservation et, à long terme, des rendements.

En troisième lieu, isoler à l'excès les dépenses de protection de l'environnement et affiner leur évaluation, c'est oublier de parler des dépenses de non-protection de l'environnement. Comptabiliser les dépenses entraînées par une action ne suffit pas ; il faut les comparer aux dépenses induites par l'inaction : coûts de destruction par la pollution des milieux naturels, des sites, de la faune, de la flore... Ainsi, faut-il sérieusement prendre en compte le prix qu'une ville devra consacrer pour épurer l'eau qu'elle prélève dans une rivière polluée par les utilisateurs d'amont, villes ou industries ; ou encore considérer le prix que consacrent les collectivités pour créer des piscines faute de pouvoir utiliser à l'effet de baignade, les rivières trop polluées.

Le débat, tel qu'il a été engagé sur cette voie a été faussé, pour une grande part, dans la mesure où il a considéré qu'une relation paramétrique existe entre le taux de croissance économique et ce qu'un anthropologue anglais -Wilkinson- a appelé le "taux de l'exploitation de la nature" ; l'histoire nous apprend, il est vrai, que la croissance sauvage que nous avons connue au cours des dernières décennies, s'est avérée très gaspilleuse de ressources et destructrice de l'environnement. Mais, là où il y a problème, c'est que la dégradation de l'environnement en arrive même à poursuivre sa course pendant les périodes de récession et l'on pourrait presque jouer au paradoxe en constatant qu'en période de récession, l'on essaie de compenser la mauvaise conjoncture par un taux accru de l'exploitation de la nature...

En quatrième lieu, isoler les dépenses d'environnement, sans prendre en considération les dépenses d'habitat ou de santé par exemple, au sens large, n'a guère de sens. Ainsi, le développement de l'emploi de drogues psychotropes n'est pas étranger à la baisse de la qualité de l'environnement, ou encore, la migration hebdomadaire des habitants des grandes villes, avides d'air pur, d'espace et de silence, chaque fin de semaine, traduit l'absence de ces biens dans la ville même ; elle est une dépense liée à la mauvaise qualité de l'environnement urbain ; elle coûte à la collectivité des sommes considérables de temps, d'énergie, de matériel, d'investissement et de morts sur les routes.

Les rapports entre la comptabilité économique classique et l'environnement se compliquent au fur et à mesure que sont prises en compte des dépenses de caractère social. L'exercice de tri entre dépenses de développement ou d'environnement pousse, de proche en proche, à un approfondissement dont les difficultés apparaissent au fur et à mesure des exigences de ce travail. Au demeurant, peut-on séparer les dépenses dites "d'environnement" des dépenses de développement, alors qu'il faudrait souligner leur caractère profondément différent. Au regard de l'inflation par exemple, les effets ne sont pas les mêmes : les dépenses d'environnement à court terme, ont un effet déflationniste avec prélèvement sur la masse monétaire ; à moyen terme, elles peuvent tendre à réduire les consommations.

Dans les pays en développement, isoler les dépenses d'environnement de façon stricte par rapport aux coûts de développement est encore plus grave ; c'est implicitement définir de façon élitiste l'environnement en s'écartant de la notion qu'elle doit, dans ces pays, intimement épouser : celle de la conservation dans un but économique du potentiel de ressources dont ces pays disposent. Polluer la mer, c'est se priver des ressources de la pêche, source d'alimentation ; couper la forêt au-delà de la normale, c'est se priver, parfois pour toujours, d'une ressource directe et d'un support à l'équilibre climatique.

*

* *

De plus en plus, mais encore entachée par la préhistoire du concept d'environnement, apparaît enfin la perception d'un "développement intégré" où l'environnement n'est pas un domaine à part, mais une dimension inséparable du développement. Cette perception progresse lentement dans les pays industrialisés, plus rapidement dans les pays en développement.

Louis Armand, que nous saluons en Europe comme l'un des précurseurs de l'avènement du concept d'environnement, voyait déjà l'inconvénient qu'il y aurait à isoler de son contexte culturel ou économique et à opposer à l'excès, comme la littérature française l'a abondamment fait depuis les "Scènes de la vie future", quantité et qualité. Des économistes contemporains jouent encore de cette trompette.

Une grande partie du mouvement écologique s'est efforcé, elle aussi, de revoir à la lumière de la notion d'environnement, les concepts et les pratiques de croissance économique et de les redéfinir pour faire en sorte qu'ils satisfassent à la fois des objectifs sociaux et des objectifs de conservation des milieux physiques ou encore des objectifs de "qualité de vie".

Et, c'est ainsi que nos sociétés sont aujourd'hui amenées à dégager, peu à peu, -en grande partie du fait de l'environnement- l'idée d'un "autre" développement, à lever les fausses contradictions entre développement et environnement et à dépasser la tentation de la "croissance zéro".

Dans le même temps, l'Occident, tout en reconnaissant qu'il n'y a pas, à priori, contradiction entre croissance et protection de l'environnement, a commencé à recenser les problèmes au niveau des conditions de la croissance.

Dès lors, le réexamen de l'économie politique classique n'était plus du tout un exercice suffisant. On s'est rendu compte, par exemple, qu'il était vain de se contenter de quantifier systématiquement le qualitatif et de le forcer à entrer dans les calculs "coûts-avantages" ; de comptabiliser des biens naturels -l'eau ou l'air, par exemple- pour simplement les introduire dans la vie économique et dans le commerce, en les faisant payer un prix plus juste alors qu'ils étaient jusqu'alors prélevés sans compter. On a même senti que cette comptabilisation comportait des dangers (1).

(1) cf. "rapport sur l'antigaspiillage" - 1974 - Documentation Française

auteurs

L'évaluation économique de l'environnement, au-delà du chiffrage, s'est donc, peu à peu ouverte sur un nouvel art de préparation de la décision : celui d'une sorte d'"écologie politique" conçue, non pas à part, dans un domaine d'arbres, de sites ou de déchets, mais convenablement intégrée dans l'ensemble des besoins et des aspirations de société. Il ne suffit plus, a-t-on dit, de "mettre des fleurs dans les tableaux de Léontieff".

Les pays en voie de développement les plus intéressés, bien évidemment, par la poursuite et l'accélération de la croissance, ont apporté à ce débat leurs interrogations ou leurs inquiétudes ; ils ont contribué, à leur tour, à forger de nouveaux concepts de "nouvel ordre mondial". Lors d'une réunion en 1971, à Founex en Suisse, puis en 1972 à Stockholm, même autour de Maurice Strong, des économistes et des hommes politiques du Nord et du Sud ont commencé à parler d'"écodéveloppement". Les économistes du Tiers-Monde ne se privent pas de le rappeler ; dans le monde que nous connaissons, marqué par les inégalités sociales entre riches et pauvres, comment songer à une répartition plus équitable de la richesse, à un accès aux ressources et aux équipements mieux répartis sans postuler une croissance économique soutenue et un "autre développement" ?

LES COMPOSANTES D'UN "AUTRE DEVELOPPEMENT"

Il n'est pas facile de définir globalement un nouveau type de développement dessiné, non pas a priori, mais à partir de l'observation des faits ou plutôt des signes depuis quelque 20 ans. Cependant, au travers d'évolutions parfois timides et souvent contradictoires, cinq éléments nous paraissent caractériser ce nouveau type de développement :

- l'objet réévalué,
- la recherche des finalités sociales,
- la mise en valeur de l'identité géographique et de l'identité culturelle,
- l'importance croissante de la ressource,
- le réapprentissage de la durée longue.

C'EST UN DEVELOPPEMENT QUI REMET L'OBJET A SA PLACE

Les sociétés industrielles ont, pendant plus d'un siècle, focalisé le produit de l'économie en termes d'objets. Il est possible qu'elles réapprennent à insister davantage sur les finalités sociales et sur les fonctions sociales.

Le développement n'a pas, a priori pour finalité de produire des objets. Ce sont les sociétés des dernières générations, celles de "l'ère industrielle" qui ont eu tendance à le faire et, cela, jusqu'à ignorer les encombrements ou sous-estimer les nuisances qui en résultent.

Il en est ainsi de la voiture automobile, à la rencontre entre l'objet et la réponse à la fonction transport ou à la liberté individuelle de mouvement.

Nos sociétés vont devoir désormais, insister davantage sur les fonctions, les besoins, les aspirations essentielles et s'efforcer d'y répondre sans se précipiter sur la réponse par l'objet. Déjà, la croissance n'a plus dans les sociétés développées, la même nature qu'il y a encore vingt ans. Certes, une fraction importante des habitants des sociétés dites "développées", ne bénéficie pas encore des biens dégagés par la croissance depuis ces dernières décennies : la voiture, la télévision, des logements confortables, un habil-

lement et une alimentation suffisante. Au nom du "qualitatif", certains pays européens, récemment industrialisés ne devraient pas tourner trop vite le dos à l'âge industriel dans lequel ils viennent seulement d'entrer.

Une partie très large de la population mondiale n'a pas à sa disposition les objets élémentaires qui lui permettent d'aller au-delà de la survie. Les tenants du "qualitatif", ne doivent pas oublier qu'il y a des populations nombreuses qui ont d'abord besoin du quantitatif.

Il faut être riche et nanti pour être systématiquement malthusien... pour les autres et ironiser trop fort sur la "croissance sauvage".

Dans de nombreux pays, avec le temps et, même en tenant compte des nouvelles frontières entre le nécessaire et le superflu, le taux d'équipement de la population, en minimum vital, croît avec les années. Alors, il apparaît que la qualité de la vie résulte plus de la satisfaction d'un certain nombre de besoins et d'aspirations que de l'obtention d'objets fabriqués. Un basculement progressif vers d'autres types de biens se produit déjà massivement. Le développement du "secteur tertiaire" et quaternaire est significatif : il "produit" des services et une part de biens non traumatisants pour l'environnement. Le secteur secondaire ne sera pas exempt de cette révolution et les objets produits s'intégreront davantage dans un ensemble fonctionnel.

De plus, les caractéristiques des nouveaux biens pourront évoluer ; en particulier leur durabilité ou leur facilité d'entretien. L'avenir ici, est incertain. La part que nos sociétés ont donné à l'entretien sera éclipsée par des sociétés pressées qui ont tendance à faire des objets de plus en plus éphémères ?

Il est possible que la pression d'une meilleure gestion des ressources et d'une révision des finalités sociales remette en cause la politique de la durée de vie des biens, mais cela n'est pas sûr.

C'EST UNE ECONOMIE QUI MET EN AVANT LES FINALITES SOCIALES

A partir du moment où une société tourne le dos au consumérisme et où elle met en avant les besoins, les aspirations et les fonctions sociales, elle est en quête de "quelque chose" ; l'invention de la notion de "qualité de vie", mondialement diffusée depuis 15 ans dans les organisations internationales, en est un signe évident.

Le mot de "qualité de la vie" est né, à notre avis, des profondeurs de la société comme un moyen pour elle d'exprimer un appel à une autre forme de développement. Nos sociétés secrètent des mots flous pour lutter contre les contraintes de plus en plus "désappropriantes" de la vie individuelle ou collective. Puis, les mots s'institutionnalisent : ainsi, l'"aménagement du territoire" n'était, en France, qu'une idée, il y a quarante ans.

L'"environnement", quant à lui, a d'abord résulté d'une inquiétude de croissance dans la société américaine, puis dans la société japonaise. L'Europe, dans les années 70 et, grâce à la conférence mondiale de Stockholm en 1972, le Tiers-Monde, ont adopté ce mot pour formuler une part des aspirations populaires.

Peu après, la notion de "qualité de vie", a été largement diffusée dans les instances internationales. La crise du pétrole ne l'a pas ébranlée. Que traduit-elle ? Une répulsion subconsciente au progrès linéaire et mécaniste ; le rejet d'une croissance définie comme une addition de biens et caractérisée par un PNB bien fruste. Elle traduit une aspiration que certains appellent romantique. Elle est aussi, dans "l'économie des profondeurs" (1) un élément

(1) Pierre Drouin in "Le Monde".

de vitalité des sociétés à la recherche de "quelque chose qui n'est pas trop défini". Faut-il définir, d'ailleurs, trop vite cet indéfinissable ? (1). La qualité de la vie n'a, en tout cas, pas à être définie d'un seul coup ; elle peut l'être chemin faisant, "en marchant" et autrement que par des sondages hâtifs.

L'important est de dialoguer en vraie grandeur avec des sociétés en mouvement ; faire naître une société plus expérimentale, c'est ainsi qu'on aura, petit à petit, par touches successives, des éléments vécus de qualité de vie. Nous devons faire appel à l'innovation sociale et au droit à l'expérimentation et aider les groupes de pointe qui cherchent, de façon tâtonnante bien souvent, cette ouverture sur le lendemain. Il est, à cet égard, utile de recenser un certain nombre d'expériences-pilotes qui, au-delà des alibis, ou des gadgets, sont des ouvertures et des pistes. Le costume doit être essayé avant d'être porté.

Une société doit se remettre sans cesse en cause. On aurait tort, en effet, de croire à la stabilité d'une qualité de la vie qui aurait ses règles et ses ratios ; elle est évolution, remise en cause, conscience du devenir et cela, aussi bien en termes de vie individuelle qu'en termes de vie collective. Les pouvoirs publics, sans être des "ministères du bonheur" en prise directe sur la vie individuelle, peuvent faciliter l'expression des aspirations ; ils peuvent intervenir sur le "cadre de vie", c'est à dire sur les conditions dans lesquelles une qualité de vie meilleure peut éclore ou s'améliorer en fonction des besoins et, mieux, des aspirations des habitants . Le "cadre de vie" n'est pas, comme on le croit, un ensemble d'éléments objectifs. Il contient une bonne part de subjectivité, mais la population ne peut avancer seule. Les habitants ne peuvent se contenter de dire à l'Etat et aux collectivités : "faites-nous un bon urbanisme, un bon habitat et nous ferons le reste".

C'EST UN DEVELOPPEMENT QUI REMET EN VALEUR L'IDENTITE CULTURELLE, L'IDENTITE GEOGRAPHIQUE.

Les aspirations à la qualité de la vie, le souci d'une finalité de la croissance montrent, à l'évidence, qu'au jeu de l'environnement (comme à celui de la prospective d'ailleurs), les sociétés s'obligent à replacer devant elles leurs objectifs. Et à les lire. C'est dire qu'elles cherchent leur identité. La quête du qualitatif ne peut pas être étrangère à l'affirmation d'une identité culturelle, d'une volonté nationale, régionale ou locale délibérément mieux située dans le contexte de la géographie d'un pays. Elle ne peut pas être stéréotypée. La revendication à la qualité de vie ne s'incarnera valablement que si elle est assumée très profondément par les différents pays et, ce, au coeur d'eux-mêmes dans la chair de leur territoire culturel. D'ailleurs, l'une des actualités les plus intéressantes de la sociologie (politique, en particulier) des pays développés comme des pays en voie de développement, est l'aspiration à la qualité de la vie dans son expression d'identité et d'existence, d'affirmation d'être pour assumer un destin librement choisi. Et cela, par opposition aux tendances mécanistes, à la généralisation des modèles importés ou la tentation d'un modèle extrapolable à travers le monde entier. Cette aspiration à la qualité de la vie, qui ne prend son sens qu'assumée par chacun est, de ce fait, très profondément personnalisée ; elle est donc un appel à la liberté individuelle ; mais elle intéresse aussi la liberté collective.

(1) M. Robert POJUJADE a dit dans son livre sur le "Ministère de l'Impossible" qu'il ne fallait pas cadastrer prématurément ou bloquer cette expression par la définition même des mots qui doivent rester largement ouverts. Ceci est vrai pour l'environnement ; ceci est également vrai pour la "qualité de la vie".

Elle est aussi un appel au réenracinement. Une grande part du malaise, une grande part de la crise de l'environnement, vient de ce que l'homme a été délocalisé par rapport au contexte dans lequel il vit et par rapport à ses relations avec le milieu.

Louis Armand qui m'a beaucoup appris, il y a quelques années, en faisant cette liaison entre prospective et environnement insistait beaucoup sur cette nécessité pour la société, de réapprendre les règles de la "grammaire entre l'homme et son milieu vécu" ; or, l'un des problèmes d'aujourd'hui, c'est précisément de ne plus avoir un milieu vécu que nous puissions concevoir, percevoir et dans lequel nous vivions avec une intelligence de son état et de son évolution.

La recherche de l'identité et la prise en considération de l'environnement concourent à donner ou redonner plus de relief à la diversité des situations géographiques et à resituer les problématiques et les politiques dans leur contexte géographique. Ainsi, malgré les faiseurs de stéréotypes mondiaux qui ont la vie dure, on s'est aperçu que la croissance démographique n'a aucune raison d'être uniforme sur l'ensemble d'un continent ou d'un pays et qu'il n'est pas un déshonneur, pour certaines régions ou pour certaines communes, d'avoir une population stable ou même décroissante. Il faut, au siècle des médias généralisateurs, réapprendre la diversité et redéfinir des stratégies intimement situées dans leur contexte géographique, économique et sociétal.

C'EST UNE ECONOMIE OU LA STRATEGIE DE LA RESSOURCE SERA AU CENTRE DES DEBATS

Relativiser l'importance de l'objet, mieux redéfinir la qualité de la vie et les finalités sociales, redécouvrir la géographie, sont trois dimensions importantes d'un nouveau développement plus attentif à l'environnement. Mais, plus importante encore à nos yeux, paraît être la mise en lumière de la notion de "ressources" et l'attention croissante à une gestion moins gaspilleuse des ressources non renouvelables.

Cette notion de ressources est apparue, dès avant-guerre, pour tous ceux qui s'intéressaient à la géographie et, surtout, au sous-sol. Une fondation américaine "Resources for the future", il y a plus de 50 ans, analysait déjà systématiquement certaines limites au développement. Plus récemment, dans ce même pays, les travaux de l'Académie des Sciences, ou ceux du Comité pour les ressources minérales et l'environnement ont alerté, non sur les limites absolues de ressources, mais sur leur renchérissement et sur les conditions de plus en plus difficiles, de leur accès : cuivre, amiante, helium, mercure, étain, sont en première ligne. Au plan international, le rapport Meadows, dans les années 70 était un cri et les travaux internationaux d'alerte sur ce sujet, s'ils sont plus discrets, se multiplient ici et là.

Dans ce constat, ils ne se bornent pas aux ressources minérales ou énergétiques. L'espace, par exemple, est une ressource rare -la seule à rigoureusement parler qui nous ait été donnée une fois pour toutes-. C'est aussi le lieu, par excellence, de décisions irréversibles. Apprendre à préserver les options pour l'avenir et harmoniser les vocations multiples d'un même territoire, c'est, sans aucun doute, un volet important des stratégies d'harmonisation d'objectifs économiques et

sociaux avec une gestion écologique des ressources, du milieu et de l'espace.

L'espace est une ressource que l'on avait pas l'habitude de comptabiliser. Aujourd'hui, même des pays qui en ont beaucoup - l'Union Soviétique par exemple - ont des scientifiques qui alertent constamment sur la raréfaction des territoires. La France est encore insouciance, consciente qu'elle est d'être moins dense et encombrée que le Bénélux et la Ruhr. Mais, déjà apparaît le souci des "espaces pour demain" : le littoral sur lequel toute une série d'intérêts convergent pour le retrécir d'année en année, appelle une protection sévère et la création du Conservatoire du Littoral a été une conquête précieuse. La raréfaction de l'espace, au-delà de la limitation physique et au-delà du renchérissement, fait apparaître la ressource comme une sorte de miroir dans lequel nos économies devront se regarder ou se confronter beaucoup plus que les précédentes, avec un souci de relai de générations.

Le pari d'un développement réussi dans le respect de l'environnement passe par la gestion du patrimoine en bon père de famille. Il débouche sur la mise en place de techniques de production écologiquement viables et sur la volonté de saisir toutes les opportunités que donne l'aménagement de l'espace pour minimiser les retombées négatives des différentes activités humaines de l'environnement. Le recyclage et la réintroduction d'une stratégie globale appellent l'abandon d'une économie de ruptures et de discontinuités.

Ménagement des ressources, aménagement du territoire, développement de l'anti-gaspillage, gestion contrôlée des ressources et, en particulier, de celles qui ne sont pas renouvelables, essor des techniques de recyclage (pas seulement en aval de la production) telles sont les directions d'un développement "environnemental". Encore peu engagées, elles sont déjà perçues (1), ici et là, au niveau des consciences et ont apporté de réels changements de comportements.

(1) En 1974, le Président de la République française évoquait la ressource : "Une tâche plus vaste encore que l'antipollution nous attend. Il faut mettre au service de l'homme les ressources terrestres dans les meilleures conditions et en respectant les équilibres écologiques. Une politique de ressources doit alors compléter celle de l'environnement."

"La richesse des nations et la paix du monde seront moins faites de la lutte pour accéder aux ressources naturelles que d'un effort commun pour mieux utiliser et mieux gérer les milieux naturels. Cette attention, ce soin, devront être portés aux sols, aux forêts, mais aussi aux océans, ces lieux sans maître qui feront la richesse du troisième millénaire".

"La gestion des ressources de demain implique l'établissement de relations plus durables et plus justes entre les différents partenaires de l'économie mondiale, en particulier avec le Tiers-Monde".

"Elle suppose un nouveau comportement à l'égard des matières premières. Une plus grande régularité dans leur exploitation. Un réseau d'échanges mieux ordonné, une valorisation des produits naturels, des politiques de développement et d'aménagement du territoire, eut-être quelques nouvelles orientations de la division du travail mondial. Cette voie implique aussi une nouvelle attention aux problèmes de renouvellement. Dès maintenant, il nous faut mettre en lumière l'importance industrielle de la régénération, des cycles de renouvellement et de la matière première végétale..."

"L'enjeu est triple : dissiper, dans certains cas, rares il est vrai, une menace de pénurie de ressources ; faire de l'environnement un allié du développement ; contribuer et de façon décisive, à la solution des problèmes les plus pressants des pays du Tiers-Monde, en particulier dans les régions arides et les zones tropicales où se concentrent la majeure partie de la population mondiale".

C'EST UNE ECONOMIE OU LA DUREE DENSE EST REINTRODUITE.

La pensée et le calcul économique ont toujours eu du mal à intégrer le facteur temps. Elles ont laissé s'atrophier la durée longue, bien davantage par manque d'exercice qu'a priori. L'économie politique classique est trop attachée à la marge, à l'éphémère, au compte d'exploitation. Ne s'est-elle pas, elle aussi, dénaturée par l'accélération d'une société de l'éphémère ? En est-elle même consciente ? Même les raisonnements les plus en contact avec la préparation de la décision, comme la rationalisation des choix budgétaires, laissent délibérément de côté le paramètre encombrant du long et du très long terme. Le concept de l'actualisation, qui permet de ramener, par le jeu des intérêts composés, les choix à faire à différentes périodes de l'avenir, au même moment du présent est-il meilleur ? A-t-on suffisamment dit à quel point cette méthode mutile la pensée et obère l'avenir long ? Elle implique que, dans l'avenir, nos successeurs ne connaissent pas de nouveaux facteurs de coûts-avantages ; elle limite donc la capacité d'analyse de nos successeurs à nos propres analyses. Elle conduit à réduire le poids de l'avenir au fur et à mesure de son éloignement c'est à dire que ce qui se passera dans trente ou cinquante ans, nous est plus indifférent que notre futur à deux ou trois ans. Peut-on imaginer solution plus égoïste par rapport à nos enfants et, surtout à l'égard de décisions qui risquent de porter atteinte à des ressources non renouvelables et de marquer de manière indélébile notre planète et la leur ?

Jusqu'à présent, cette réflexion bloquée sur un horizon trop proche n'entraînait guère de conséquences, puisqu'aussi bien les actions humaines sur la nature et l'environnement n'étaient pas irréversibles ; maintenant que, depuis une cinquantaine d'années elles le sont devenues, on doit y réfléchir.

Malgré la rapidité de certaines technologies avancées, la complexité des décisions, la difficulté de leur préparation, la taille des équipements ou l'ampleur des aménagements et la mise en oeuvre des grands projets demandent des années. La véritable durée de mise en place du barrage d'Assouan, conséquences agricoles, sociales et économiques comprises, dépasse les 30 ans. Autre exemple, le pari d'une centrale nucléaire qui ne sera en service que pour une génération et qui nécessite près de 10 ans d'efforts préalables, doit être évalué en fonction du demi-siècle. Il en est bien d'autres exemples et, pour n'en citer qu'un autre, soulignons ici, tout l'intérêt du regard porté il y a 10 ans par Bertrand de Jouvenel et son groupe de prospective pour définir une stratégie, au moins centenaire, pour la forêt, à la fois industrie et milieu (1).

Nos sociétés ne peuvent plus raisonner, comme nous l'avons appris à l'université, "res sic stantibus" ; dans le même temps, des paramètres se modifient, en effet, très rapidement : celui des styles de vie par exemple. Il nous faut réapprendre à introduire dans les calculs (ou dans les raisonnements quand on ne peut quantifier ou qu'on ne le doit pas) une échelle cinétique des valeurs. Depuis un siècle, les seuls calculs réellement pratiqués sur séries longues étaient ceux de la dépréciation de la monnaie.

Nos sociétés avaient, par commodité, stérilisé le temps.

A ces deux raisons de réintroduction de la durée, l'écologie en rajoute une troisième, massive : celle de l'altération lente ou des mutations observées dans les masses et les milieux écologiques. Pour n'en prendre que quelques exemples,

(1) En 1977, un groupe de prospective avait été constitué à cette fin en France.

la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère terrestre croît chaque année et est passée en 75 ans, de 280 ppm à 330 ppm ; personne ne connaît encore les conséquences de cette évolution. La disparition du milieu vivant de la Baltique, presque fermée, ou l'altération de la Méditerranée deviennent de réels paris géo-écologiques, mais aussi des enjeux économiques. Qui peut rester indifférent à la mort d'un milieu de vie ? La stratégie sociale doit maintenant prendre en compte les risques de modifications dont on ne connaît pas d'ailleurs à l'avance toutes les conséquences. L'irruption de ces phénomènes écologiques nous réapprendra à mettre l'économie à l'écoute de la vie biologique, d'être en phase avec ses rythmes, ses lenteurs, ses accélérations, ses constantes (1) et ses risques.

Cette réintroduction de la durée interdira les raisonnements de coûts-avantages que certains se permettent encore tous azimuts et au nom desquels les innovations sont freinées. Actes de bravoure et signes de frontières temporelles transgressées, les innovations sont peu admises par des sociétés qui, pourtant, ont autant besoin d'audace que leurs ancêtres. Les préventions à l'égard de la "non-rentabilité" des technologies nouvelles ont-elles un sens si on replace la comptabilité dans un calcul d'avenir ? Nous entendons souvent les juges de l'immédiat calculer de manière statique les audaces de certains. Si on les avait écouté, aurait-on engagé, par exemple, au Canada, dans l'Athabasca, l'importante usine de sables bitumeux calculé sur un doublement de prix de l'énergie qui paraissait alors inconcevable ?

Si on les écoutait, quelle serait la marge de manoeuvre de ceux qui préparent dès aujourd'hui, les lendemains du solaire ? Peut-on raisonnablement se borner aux calculs rapides que nous entendons encore à chaque lancement de maison solaire : "surcoût x francs -économies annuelles induites intérieures ; donc le solaire n'est pas mûr !" Ce serait oublier que les séries feront, à coup sûr, baisser ces surcoûts et qu'avec des prix d'énergie doublés, l'économie pourra naître.

Ce serait oublier que l'économie se fait en marchant.

La réintroduction de la durée et le réapprentissage du long terme vont donc remettre en valeur bien des notions économiques laissées en friche : les comptes en capital, les comptes-énergies, les comptes-matières, les ressources, le patrimoine (2). Il faudra imaginer de nouvelles comptabilités mettre sur pied des exercices plus ouverts comprenant des choix sociétaux et techniques. Les modèles globaux -souvent mondiaux- sont totalement insuffisants car ils sont fermés sur la réintroduction de l'inattendu, la prise en compte de l'accident, du changement sérieux. Il est hélas plus commode, effectivement, pour la planification, d'éliminer l'inattendu et de ne s'attacher qu'au continu. Pourtant, entre un exercice faux, mais simple -la planification du probable- et un exercice vrai, même s'il est plus difficile, il faut choisir le second : programmer l'inattendu.

(1) L'étude d'"Interfuturs" exercice de 3 ans (1975-1978) réalisée à la demande de l'OCDE et sous la conduite de J. Lesourne, a abouti à cette interrogation.

(2) Un groupe interministériel, présidé par M. R. Toulemon, a été créé en 1978, pour engager dans quelques secteurs pilotes une comptabilité patrimoniale.

Dès aujourd'hui, les pays développés connaissent les sourcillements vrais ou médiatisés de la population environnante (1) à l'implantation de toute nouvelle activité. L'argument des emplois créés ou des ressources financières nouvelles apportées aux collectivités locales ne suffit plus à lever les réticences des riverains. C'est sur l'avenir que ceux-ci veulent des assurances sur l'intégrité de leurs milieux naturels et de leurs paysages. Ces réticences s'expliquent par un refus de l'inconnu, surtout si l'inconnu fait craindre des maladies mystérieuses ou des gênes insidieux ; elles traduisent aussi une résistance de plus en plus forte à des modifications irréversibles de l'environnement. Tout cela peut conduire à des coûts supplémentaires pour des projets qui, connus plus tôt, eussent peut-être, conduit à revoir leur logique ou leur mise en oeuvre.

La protection de l'environnement, comme la prise en compte de la qualité de la vie, contraignent nos sociétés à une ambition au-delà du séculaire. Il faut viser à un "management" patrimonial qui, en particulier, s'attache dans une perspective longue, à rechercher une meilleure nationalité de l'obsolescence, une meilleure gestion des ressources et, surtout, de celles qui ne sont pas renouvelables ou dont la raréfaction est grande.

La première priorité est de prendre la mesure de l'irréversible.

LA MISE EN OEUVRE D'UNE AUTRE FORME DE DEVELOPPEMENT

Un "autre" développement ne se définira pas a priori ; il précisera peu à peu ses contours, en marchant.

Dans nos temps qui vont vite, l'important est de se demander à quelles conditions ce "nouveau développement" a des chances de voir son rythme de mise en oeuvre s'accélérer. Y répondre, c'est une autre manière de le définir et, peut-être, cette approche sera-t-elle utile pour faire naître, non des vocations de chantres déjà nombreux, mais de mécaniciens qui lui manquent.

* * *

1. Un système de prise en charge de l'environnement

La réintégration des charges et des coûts externes est une première condition d'accélération d'un développement plus attentif à l'environnement. Cette réintégration peut être faite par voie de responsabilisation des acteurs ou par voie autoritaire. La voie autoritaire appelle la création d'instruments de droit assez détaillés avec des contraintes supplémentaires, des organismes nouveaux et, bien souvent, une mise en oeuvre de faible rendement. La responsabilisation, elle, passe par des actions diverses, pédagogiques en particulier. Cette responsabilisation serait facilitée par la détermination d'un système de prix où seraient fixés avec plus de netteté : les imputations, les niveaux de réinternalisation et, éventuellement, les prélèvements affectés à l'amélioration du cadre de vie.

(1) Des exemples viennent à l'esprit : le deuxième aéroport de Tokyo, le pipe-line de l'Alaska, Cattenom.

Bien sûr, une telle opération-vérité ne peut, dans les pays à structure libérée de prix, prendre la forme de fixation des prix par l'Etat. Mais, dans ces pays, il semble possible d'avancer de diverses manières.

En amont, d'abord, il serait utile de disposer d'une réelle comptabilité patrimoniale, nationale, publique et privée. Peu de pays (1), à cet égard, ont encore produit à ce sujet, des documents utilisables ; cette comptabilité patrimoniale permettrait pourtant de situer les impacts et les charges des effets négatifs d'un développement non maîtrisé.

Plus en aval, il serait possible pour l'Etat, sans fixer directement les niveaux de prix, de déterminer pour les entreprises publiques, les conditions de leur fixation. Malgré la liberté dont doivent disposer les établissements publics (même ceux qui sont chargés d'une mission de service public : les chemins de fer, l'électricité, etc...). L'Etat pourrait établir de nouvelles règles de jeu en chiffrant les coûts d'une plus grande prévention des nuisances et d'une lutte renforcée contre les pollutions.

Le système des redevances -si on n'en abuse pas- paraît être une autre voie. On sait, par exemple, que c'est grâce au législateur en 1964, que la France a aujourd'hui l'un des systèmes de gestion de l'eau les plus enviés dans le monde ; d'autres redevances fondées sur le système du "pollueur-payeur" sont levées dans différents pays (2). Ces redevances sont souvent destinées à alimenter des agences publiques pour l'eau, les déchets, l'air.

Enfin, dans certains cas de nuisances caractérisées, mais tolérées (à la différence des pollutions qui doivent être interdites), quels inconvénients y aurait-il à voir les Etats ou les collectivités locales taxer (3) certaines productions pour qu'elles prennent en charge une partie des inconvénients transférés à la collectivité ; un prix plus dissuasif freinerait, au demeurant, leur développement et pousserait à la recherche de techniques de substitution.

Toutes ces actions qui peuvent contribuer à créer une croissance conciliable avec l'amélioration de la qualité de la vie, impliquent une action volontaire des Etats, au travers, ou au-delà des différents systèmes politico-économiques et des systèmes sociaux.

Ce travail des Etats pour la définition de nouvelles règles du jeu passe largement par l'action du législateur ; il est en cours dans différents pays (4). Pour l'avenir, la priorité doit être donnée à ceux des textes qui s'efforcent de fixer mieux et, en particulier, dans un cadre plurinational, les règles du jeu de responsabilisation du type "pollueur-payeur".

(1) cf. rapports de M. Claude Gruson puis de M. Robert Toulemon en France.

(2) La France, en juillet 1986, vient d'instaurer une redevance billets d'avion pour financer la sécurité dans les aéroports.

(3) Le produit des taxes pourrait, en tant que de besoin, être affecté à un fonds d'amélioration du cadre de vie ou à des fonds locaux.

(4) Pour la France, la loi sur l'eau en 1964, la loi sur les déchets en 1975, la loi sur la protection de la nature et l'obligation d'étude d'impact en 1976, ont été des jalons importants.

2. Une concertation internationale

La deuxième condition à remplir pour qu'un autre développement puisse naître et s'enraciner est que s'exerce un minimum de coopération internationale. Il serait, en effet, vain d'espérer, dans un marché libre ou de compétition très ouverte, que les règles du jeu se mettent en place d'elles-mêmes dans un seul pays.

Dès lors, il apparaît opportun que ceux des Etats qui sont confrontés à la même problématique s'engagent dans une concertation active. Celle-ci peut se faire "tous azimuts" ; elle peut aussi concerner, l'un après l'autre, des produits ou des branches (1) d'activités (par exemple, l'automobile, les papeteries, les cimenteries...) ; des accords pourraient viser branche par branche à réduire les pollutions et nuisances, améliorer la qualité des produits (leur durabilité, leur entretien, etc...) et progresser dans le domaine des conditions de travail et de la politique d'aménagement du temps.

Au niveau planétaire, les actions internationales progressent très lentement. La mutation en profondeur suggérée par le Club de Rome, la réunion de Founex, la Conférence de Stockholm ou la déclaration de Cocoyoc, est loin d'être entrée dans le domaine de la diplomatie active. La mise en oeuvre d'actions internationales n'est pas, il est vrai, chose facile et l'on en mesure la difficulté depuis 30 ans, pour les océans, "res nullius" du monde. L'échelle mondiale est bien grande. Et c'est pourquoi, bien souvent, l'étape des communautés de voisinage permet d'aller plus vite. De proche en proche, par les Nord-Sud de voisinage ou par des solidarités de proximité ou par des solidarités "éco-régionales" qui ont nom, par exemple, la Méditerranée, il est plus facile d'avancer à plusieurs que seul.

3. Un nouveau regard sur les institutions

La troisième condition d'une mise en oeuvre d'un développement plus attentif à l'environnement passe par un nouveau regard sur les institutions.

En face de la complexité des systèmes qu'assume mal la "centralité", une part croissante doit être faite à ce que l'on appelle "la gestion décentralisée des milieux humains ou naturels". Les collectivités locales et les organisations de citoyens, bien insérées dans la réalité géographique et écologique, ont à certaines conditions, des atouts décisifs pour l'avenir des structures sociales. Le partage des pouvoirs et des responsabilités (mais, il faut éviter les effets de "lisières") de la puissance publique peut y contribuer.

Depuis 10 ans, dans de nombreux pays, le rôle des collectivités locales a changé : elles ont grandement modifié leur attitude vis à vis de leur action socio-économique ou de leur action à l'égard des milieux naturels. Avec les responsables d'associations, les maires sont devenus les fantassins de l'environnement. Les pouvoirs publics commencent à substituer au lour héritage de tutelle centralisée, une dimension nouvelle plus contractuelle.

(1) à l'échelle de l'Europe, la France avait, en 1977, fait une proposition.

A côté des collectivités locales traditionnelles, la place est faite à des institutions nouvelles à dimension patrimoniale comme les "agences de l'eau", les "parcs naturels", les "conservatoires de littoral", qui "collent à la peau des milieux" et sont des gestionnaires de milieux et d'espaces naturels.

Cette décentralisation n'est pas limitée aux institutions publiques ; les entreprises ont, à leur échelle, une part active à jouer. Et, peut-être demain, assistera-t-on à une nouvelle structuration plus patrimoniale des entreprises, trop découpées, jusqu'ici, en fonction des objets produits.

Cette décentralisation implique, en tout cas, que soient engagées des actions dans deux directions :

- la formation ; on sous-estime aujourd'hui l'importance de cette condition : celle d'avoir, dans les institutions spécialisées ou polyvalentes et, au-delà, dans la citoyenneté de base, des hommes conscients et avertis, c'est à dire, des partenaires ;
- les accords de service public passés pour une période de temps de quelques années, permettant d'introduire de nouvelles règles du jeu par des virages économiquement tolérables et financièrement possibles. Ce système contractuel connu dans l'industrie ("accords de branche") pourrait être utilisé pour les relations entre l'Etat et les collectivités locales.

4. Des plans de conversion

La mise en oeuvre d'une nouvelle politique de développement serait facilitée par l'élaboration et l'adoption de plans ou de programmes de conversion à moyen terme.

Ces plans devraient fixer des objectifs, dégager les règles du jeu dont on a parlé ici et encourager le lancement d'expérimentations en vraie grandeur. Ils permettraient, si possible dans un cadre international, de fixer des étapes acceptables. La reconversion des économies ou leur évolution par étages dans le sens de l'environnement ou de la qualité de la vie sera une oeuvre de longue haleine. Il n'y a pas d'automatisme. Un "nouveau développement" ne se fait pas en un jour et les virages ne se font pas comme Chaplin les prenait quelquefois, à 90°, dans les rues américaines ; "la prospérité n'est jamais arrivée au coin de la rue" ; l'environnement de qualité non plus.

Avec des programmes bien élaborés, des virages successifs peuvent être pris aisément. Ainsi, la création d'emplois dits "qualitatifs" qui peut provoquer une nouvelle stratégie de l'emploi, passe par des mesures situées bien en aval de la production ; elles demandent de l'imagination sans doute, mais aussi du temps. Les auteurs du rapport Gruson qui, en France, en leur temps, avaient réouverts la problématique du "gaspillage" se sont bien rendu compte qu'à partir des idées lancées, il fallait un long temps de réponse.

Conçue par mutations successives, la "requalification" de l'économie peut désarmer les opposants. Les décideurs qui vivent d'une croissance "sauvage" ne sont pas très nombreux. Et les autres admettront la prise en compte de l'environnement, si on fait en sorte que les paliers se réalisent suffisamment à l'avance et dans un contexte multinational convenable.

Une telle action suppose une vue prospective et plus encore, une action prospective. A partir du moment où quelque chose demande trente ans (on a parlé pour l'environnement de "guerre de 30 ans"), cela veut dire qu'il ne faut pas attendre trente ans pour s'en occuper. Il faut être opposé à une conception d'une futurologie qui ne consisterait qu'à dessiner ce que sera l'avenir à long terme. L'avenir, c'est ce qui se passe entre maintenant et 30 ans au conditionnel : il sera notamment fonction des actions qui sont menées pour le transformer, si possible plus rapidement. On ne vit pas que de "surlendemain" ; on vit d'aujourd'hui et l'on se nourrit de l'obstination des actions de qualité de vie qu'il faudra mener durablement et avec persévérance. La prospective est mutation et transition.

Cette prospective, en tant qu'exercice, doit se nourrir de "scénarios" : mais pas n'importe lesquels. Il est précisément des scénarios que l'on n'étudie pas assez : ce sont les "scénarios-gigogne" de transition. L'on donne trop de poids aux scénarios tendanciels, aux scénarios exogènes, aux scénarios normatifs, aux scénarios logiques, pas assez à ceux qui facilitent l'évolution.

5. Le conflit court et long terme

La mise en oeuvre d'un nouveau développement appelle enfin que l'on réduise les contradictions inévitables entre les exigences immédiates et celles du futur et, notamment, du futur à long terme. La tentation est grande de sacrifier les dépenses afférentes à l'environnement ou d'hypothéquer l'avenir au nom d'un gain immédiat. Le respect de l'environnement et le "ménagement des ressources" découlent d'un postulat éthique : celui de la solidarité diachronique avec les générations futures.

Une société ne vit pas que de surlendemain, nous l'avons dit, mais elle ne peut pas non plus sous-estimer les règles du relais de génération. Les conflits entre les choix pour aujourd'hui et les choix pour demain doivent être arbitrés et d'abord expliqués.

Les conflits entre les préoccupations à court terme et celles qui visent un horizon plus lointain ne sont pas de ceux que l'on arbitre facilement. D'abord, ils impliquent que l'on confie à quelqu'un (mais il peut y avoir un "ombudsman de l'avenir"), le soin au moins d'évoquer les conflits pour les rendre clairs. Il serait appréciable que l'on explicite davantage la nature d'un conflit entre une rationalité globale à long terme et une logique d'action plus parcellaire mais plus acceptable à court terme.

Ensuite, il serait bon que l'on ne privilégie pas systématiquement les connaissances du moment. La tendance est grande de s'appuyer sur les connaissances acquises (et les systèmes d'éducation ne privilégient que celles-ci) et de ne pas s'occuper des "non-connaissances", des inquiétudes et des interrogations. Les modifications involontaires des climats, par exemple, doivent être prises en compte, même si on ne connaît pas aujourd'hui tous leurs effets. Nous ne sommes guère habitués, il est vrai, à faire l'inventaire des ignorances. Notre système d'éducation nous a habitués à faire le tour des connaissances ; il ne nous a pas habitués à mesurer les inconnues, les hésitations, les ombres qui, pourtant, sont aussi nécessaires que les certitudes, non seulement à la compréhension que nous avons du monde, mais aussi à la préparation de l'action.

Le conflit entre le court et le long terme appelle enfin une certaine modestie à l'égard des générations à venir. La solidarité trop rapidement assumée entre générations voudrait dire que les anciens imposent aux plus jeunes une qualité de vie définie par eux. Ce que voudront ces derniers sera leur affaire.

L'important, l'essentiel pour nous, c'est de ne pas leur léguer l'irréversible et de leur laisser la liberté de choisir entre le maximum de futurs possibles. Ne pavons pas l'avenir de monuments indestructibles, pas plus que de nos bonnes intentions. Les générations à venir doivent pouvoir se tailler "sur mesure" et ne pas enfiler, contraintes, notre prêt à porter... Il ne nous appartient pas de définir ce que les enfants voudront : ils devront eux-mêmes, se fabriquer leur propre définition de la qualité de la société en fonction du moment où ils vivront ; il ne faut pas qu'ils puissent nous dire, comme Musset l'a dit en 1836 : "Nos villes ne sont que des restes, nous ne vivons que des décombres des sociétés passées. Nous n'avons pas été capables d'imposer aux villes, la marque de notre temps".

Cela ne veut pas dire, bien au contraire, que nous n'ayions pas des responsabilités actives à l'égard du monde de demain. La vraie solidarité de générations que nous lui devons, c'est de léguer le milieu de vie le plus intact et le plus vivant possible ; un océan, de l'air pur, de l'eau, des milieux naturels.